

Mayotte. « La solution est de céder cette île aux Comores »

Courrier des lectrices et des lecteurs. « Aujourd'hui, vu l'impasse dans laquelle se trouve Mayotte (et notre gouvernement) la solution appropriée est de céder cette île aux Comores. »



«Des femmes collectent des packs d'eau potable à Mamoudzou, capitale de Mayotte, le 19 février 2024. Les difficultés d'accès à l'eau potable sont un des principaux risques de diffusion du choléra.» | JULIEN DE ROSA / AFP, ARCHIVES

Ouest-France

Publié le 29/05/2024 à 17h45

MENU



Abonnez-vous à Ouest-France

Se connecter

Pierre Chapeau (Vendée) :

« Jusqu'en 1974 Mayotte faisait partie de « L'archipel des Comores ». Celui-ci comprenait quatre îles : La Grande Comore, Moheli, Anjouan et Mayotte. En 1974 il y a eu un référendum local pour que les électeurs de l'archipel choisissent soit de rester avec la France soit de former un état indépendant. Globalement les électeurs ont voté pour l'indépendance. Seule l'île de Mayotte a voté pour rester avec la France. Selon le droit international, la France ne devrait pas conserver Mayotte. Aujourd'hui, vu l'impasse dans laquelle se trouve Mayotte (et notre gouvernement) la solution appropriée est de céder cette île aux Comores.

On pourrait accompagner cette cession d'un gros chèque. [...] Si les Français étaient consultés en sachant que la France est en infraction du droit international, que l'archipel des Comores demande que Mayotte revienne dans l'archipel et ce que coûte l'île à la métropole, il est probable qu'une majorité des électeurs voterait pour la cession de Mayotte aux Comores. Cette solution n'est même pas envisagée par nos dirigeants qui ont encore en tête cette notion folle de la « grandeur de la France ». »

Ailleurs sur le web

Panneaux Solaires : Une nouvelle réglementation française change tout en 2024

Panneaux Solaires | Sponsorisé

En savoir plus

Kervignac : les camping-cars et camping-cars invendus se vendent presque